

Image not found or type unknown



RETRAITE ET MISSION REMUNEREE DE COURTE DUREE

Par **LIONEL1950**, le **16/01/2009** à **16:30**

BONJOUR

Je suis à la retraite depuis le 1/10/2008, l'on me propose un mission de très courte durée de 4 à - jours en fevrier en tant que consultant rémunérée à la journée .

Quelles sont les formalités à effectuer (dois je prevenir les caisses de retraites ,que dois je déclarer ect)

vous rmerciant par avance

Lionel